



Photo 7. Lac Wetetnagami (M. -A. Bouchard, MDDEP)

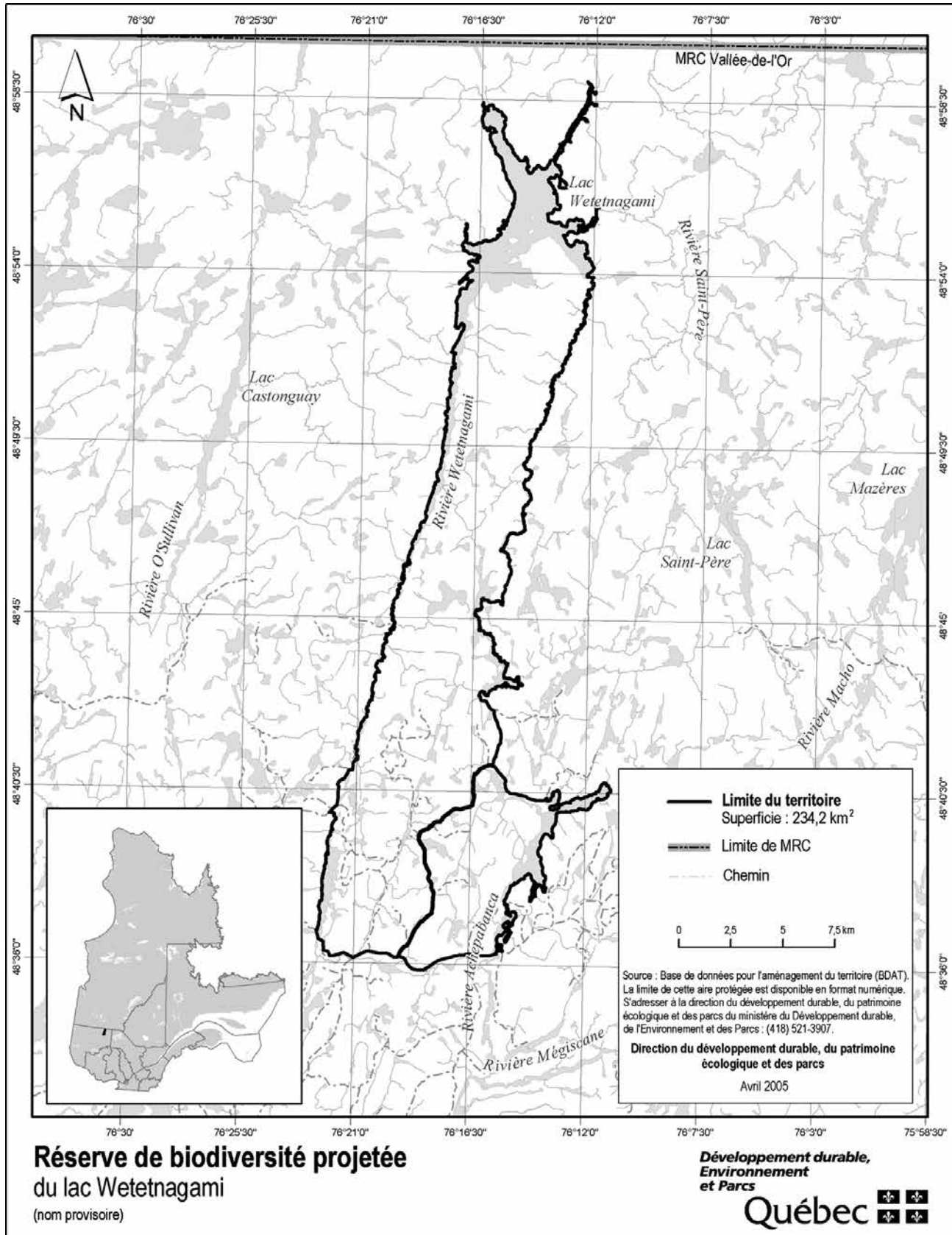
## 4.2 Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

### 4.2.1 Situation géographique, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 70 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre et à environ 55 km au sud-est de Lebel-sur-Quévillon, soit entre 48° 35' et 49° 00' de latitude nord et 76° 11' et 76° 23' de longitude ouest. Elle occupe une superficie de 234,2 km<sup>2</sup>. Elle

est limitée à l'ouest par la rive ouest du lac Wetetnagami, la rivière Wetetnagami et les lacs Mitikocike, Charles et Charette (qui sont inclus dans la réserve), au nord, par la rive nord du lac Wetetnagami, à l'est, par une rivière qui se jette dans le lac Wetetnagami et un ensemble de ruisseaux et de lacs sis le long d'une faille topographique, ensuite par le lac Macoustigane, un chemin forestier, le lac et la rivière Achepabanca et, au sud, par un chemin forestier. Un chemin forestier est exclu de la réserve suivant une emprise de 40 m.

Figure 65. Situation géographique et limites de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami, telles que présentées au plan sommaire de conservation



#### 4.2.2 Cadre légal

Le statut légal du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Son régime des activités est régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation.

#### 4.2.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est « Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami ». Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent de protection est « Réserve de biodiversité Wetetnagami » puisque ce toponyme définit bien les deux principaux éléments constitutifs du territoire, soit le lac Wetetnagami et la rivière Wetetnagami. Selon la Commission de toponymie du Québec, *Wetanagamin*, d'après le père Joseph-Étienne Guinard, est formé de wétan et gamin et signifie « eau facile » chez les Cris. Sur un assez long parcours, la rivière serpente à travers un territoire plat, notamment aux environs du lac portant le même nom. Dans son rapport d'exploration (1901), Henry O'Sullivan orthographe ce toponyme « Witetnagami », alors qu'Eugène Rouillard, dans son Dictionnaire des rivières et lacs de la province de Québec (1914), consigne la forme actuelle.

#### 4.2.4 Écologie

##### Milieu physique

Comme il est mentionné à la section « Climat », la région de la réserve de biodiversité projetée se caractérise par un climat subpolaire subhumide à saison de croissance moyenne. Le territoire étant situé dans la province géologique du Supérieur, son socle rocheux est presque entièrement composé de granitoïdes riches en quartz, des roches intrusives d'âge archéen. La topographie varie d'une altitude de 362 à 552 m, avec une moyenne de 415 m (figure 66). La réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami se situe dans la région naturelle des collines du lac Mégiscane (province naturelle des hautes-terres de Mistassini), plus précisément dans l'ensemble physiographique des buttes du lac Wetetnagami. En raison de sa forme longiligne d'orientation nord-sud, sa géomorphologie (figure 67) varie du nord au sud.

Figure 66. Relief de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

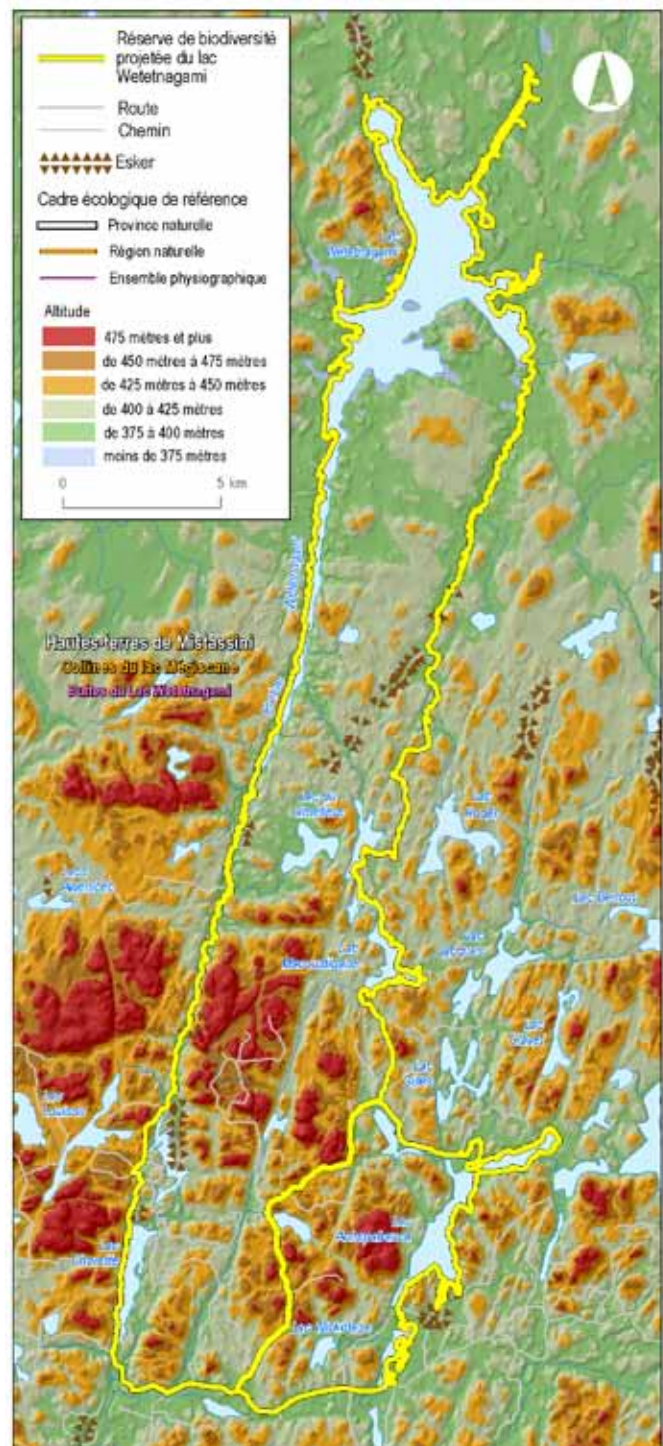


Figure 67. Géomorphologie de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami



On peut cependant résumer la géomorphologie de ce territoire en deux entités : un complexe de basses collines et de buttes de till épais dans la moitié sud (photo 8) et un relief s'aplanissant à mesure que l'on se dirige vers le lac Wetetnagami, et dont l'altitude moyenne diminue aussi, dans la portion nord. La moitié nord présente des monticules de till épais traversés par un système fluvio-glaciaire (sables et graviers), alors qu'à proximité du lac Wetetnagami, on trouve une plaine d'argile glacio-lacustre et quelques basses terres comblées de tourbières. La sère physiographique « Wetetnagami » illustre les caractéristiques associées à ces différents milieux (figure 68).

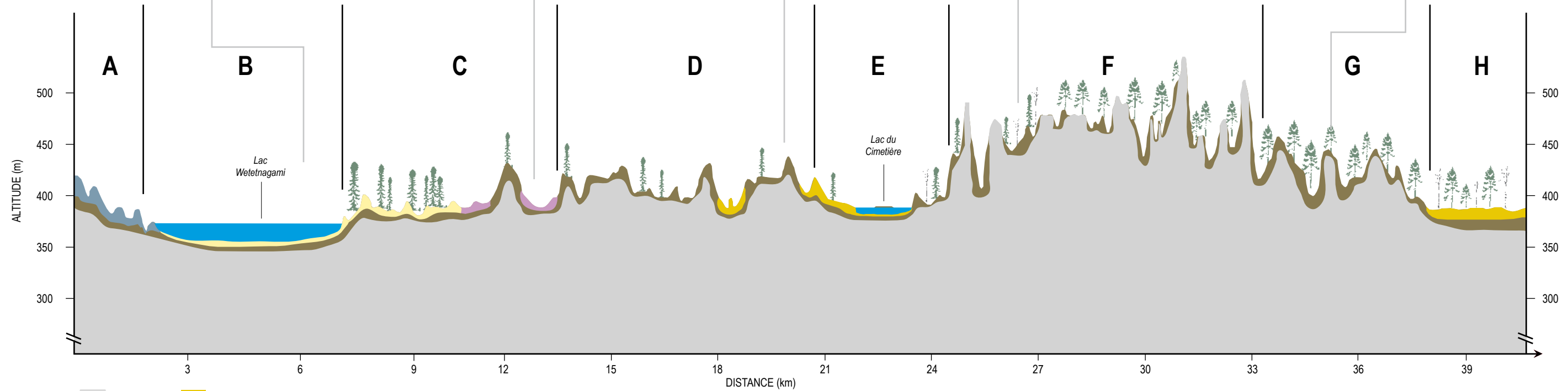
Photo 8. Secteur des basses collines



Figure 68.  
Sère physiographique « Wetetnagami »

Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

- Province naturelle des hautes-terres de Mistassini
- Région naturelle des collines du lac Mégiscane
- Ensemble physiographique des buttes du lac Wetetnagami



- |                         |                                    |            |                  |                 |
|-------------------------|------------------------------------|------------|------------------|-----------------|
| ■ Roc                   | ■ Sable et gravier fluvioglaciaire | 🌲 Pin gris | 🌲 Épinette noire | 🌲 Bouleau blanc |
| ■ Till                  | ■ Tourbière (organique)            |            |                  |                 |
| ■ Till et sable         |                                    |            |                  |                 |
| ■ Sable glacio-lacustre |                                    |            |                  |                 |

- |   |  |
|---|--|
| <b>A.</b> Feu de 1995                           | <b>E.</b> Cordon fluvioglaciaire                           |
| <b>B.</b> Lac Wetetnagami                       | <b>F.</b> Basses collines : pessière noire et pinède grise |
| <b>C.</b> Pessière noire et tourbière           | <b>G.</b> Pinède grise sur buttons de till                 |
| <b>D.</b> Pessière noire sur monticules de till | <b>H.</b> Vallée fluvioglaciaire et pinède grise           |

Figure 69. Bassins versants des rivières Mégiscane et Nicobi

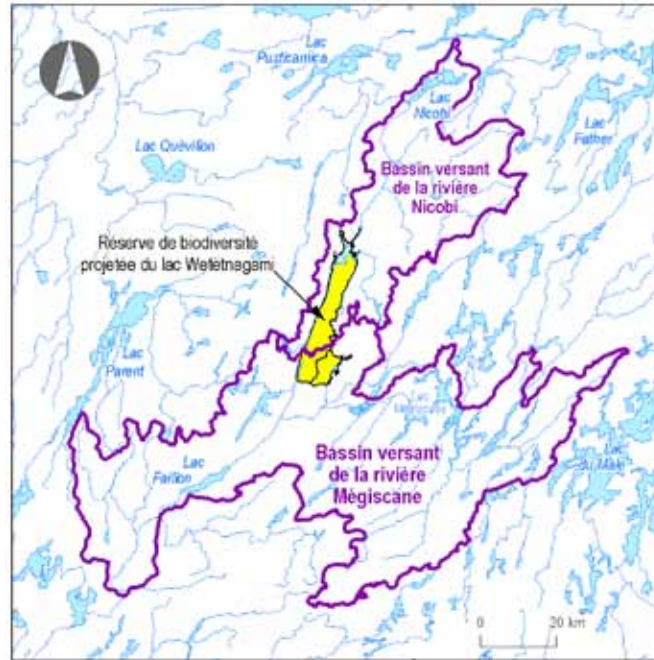
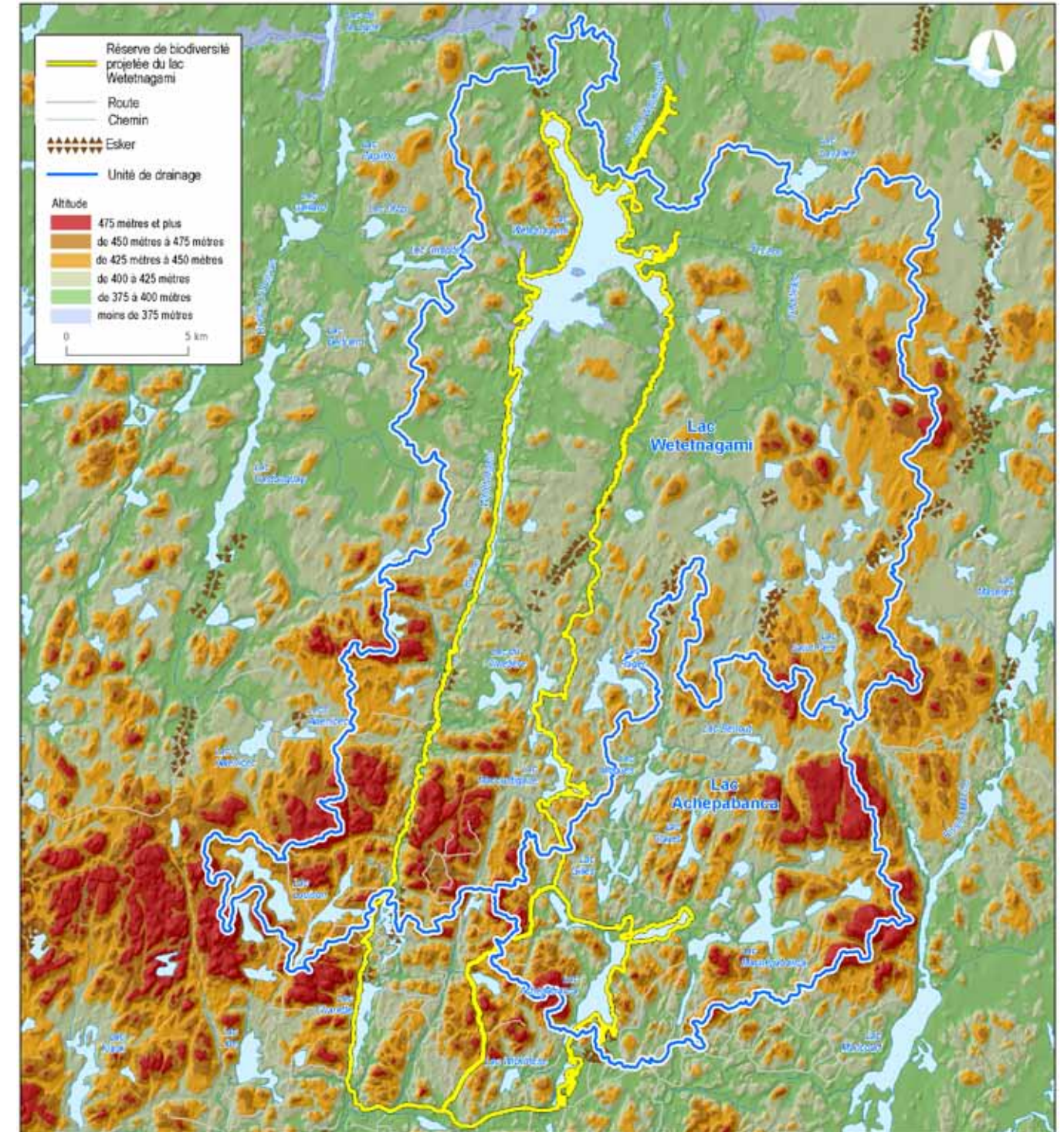


Photo 9. Lac Achepabanca



Figure 70. Unités de drainage du lac et de la rivière Wetetnagami et du lac Achepabanca



Le territoire de la réserve de biodiversité projetée peut être divisé en deux parties dont les terres sont drainées dans des sens différents. Au sud des basses collines, soit dans le tiers sud de la réserve, les eaux se déversent vers le sud, c'est-à-dire vers la rivière Mégiscane. Dans les basses collines et le territoire au nord, les eaux se déversent vers le nord, notamment par la rivière Wetetnagami qui forme le lac Wetetnagami. Toutes ces terres de la partie nord de la réserve font partie du bassin versant de la rivière Nicobi. Cependant, les rivières Nicobi et Mégiscane font toutes deux parties du grand bassin versant de la rivière Nottaway, qui est rejointe au sud par la rivière Bell et au nord par la rivière Waswanipi (figure 69)..

La réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami protège 27 % des terres dont les eaux s'écoulent dans le lac Wetetnagami. Dans le cas de la rivière Wetetnagami, c'est environ 40 % des terres alimentant directement la rivière qui sont situées dans l'aire protégée (figure 70).

Cette aire protégée est limitée à l'ouest par le lac Wetetnagami et la rivière du même nom. Ainsi, elle ne protège pas de terres situées à l'ouest, ce qui réduit sa capacité de protection adéquate du plan d'eau et de la rivière. En plus du lac Wetetnagami, d'une superficie de 20,5 km<sup>2</sup>, on trouve aussi un lac d'importance, soit le lac Achepabanca (photo 9) d'une superficie de 4,7 km<sup>2</sup>. Quelques autres lacs de petite superficie se trouvent sur ce territoire, les trois plus grands étant les lacs Macoustigane, Charrette et du Cimetière qui font respectivement 2,9 km<sup>2</sup>, 2,1 km<sup>2</sup> et 1,3 km<sup>2</sup>. L'ensemble des milieux aquatiques couvre une superficie de 46 km<sup>2</sup>, soit environ 20 % de la réserve de biodiversité projetée.

Au sud du lac Wetetnagami, la réserve comporte quelques petits blocs de milieux humides. Les milieux humides totalisent 19 km<sup>2</sup> et couvrent ainsi 8 % de l'aire protégée. Ils sont généralement tous de faible superficie, sauf au sud du lac Wetetnagami où quelques tourbières ombrotrophes sont de plus grande taille. Ces dernières sont accompagnées de marécages résineux.

### Milieu biologique

#### Végétation

À la jonction du domaine de la sapinière à bouleau blanc et de celui de la pessière noire à mousses, la réserve protège des territoires dont la végétation potentielle est dominée au sud par la sapinière à épinette noire et au nord par la pessière noire à mousses ou à éricacées (figure 71).

Toutefois, en raison de la récolte forestière des dernières décennies, mais aussi du passage de feux de forêt, ce territoire présente actuellement une composition forestière quelque peu différente (figure 72).

Figure 71. Végétation potentielle – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

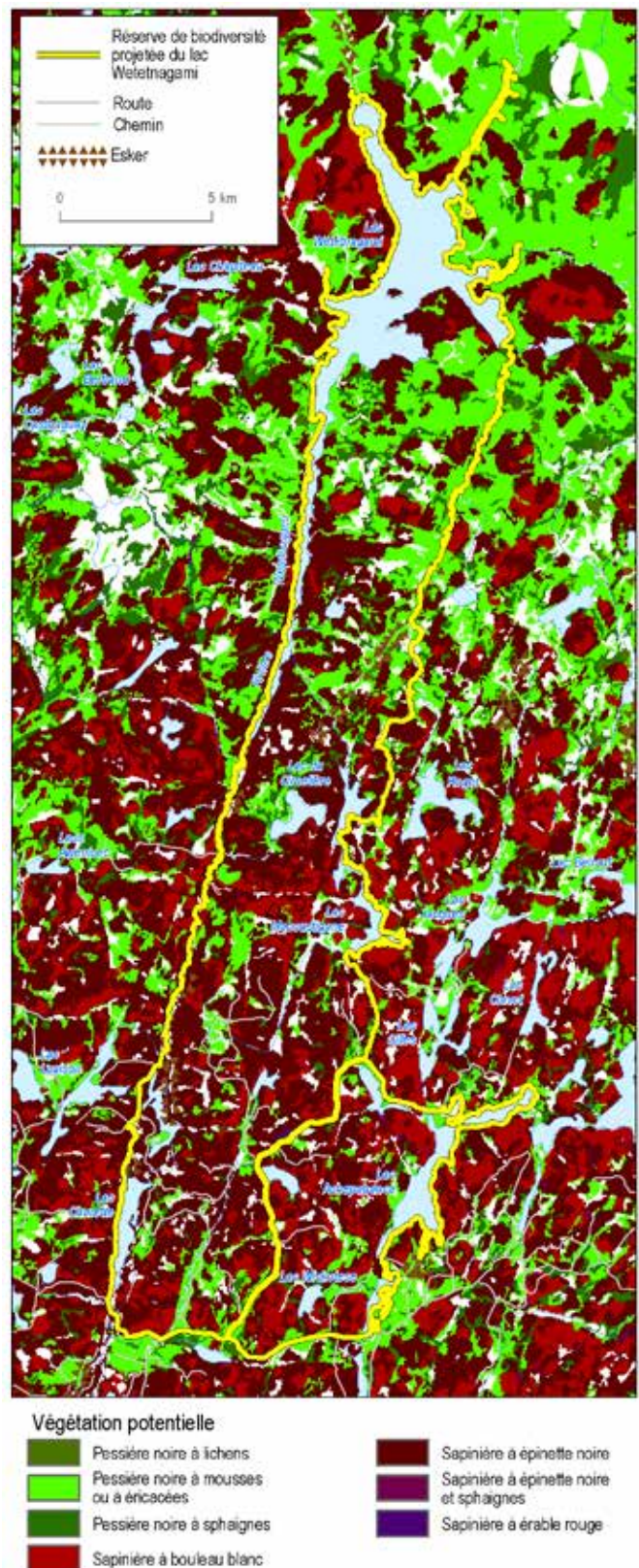
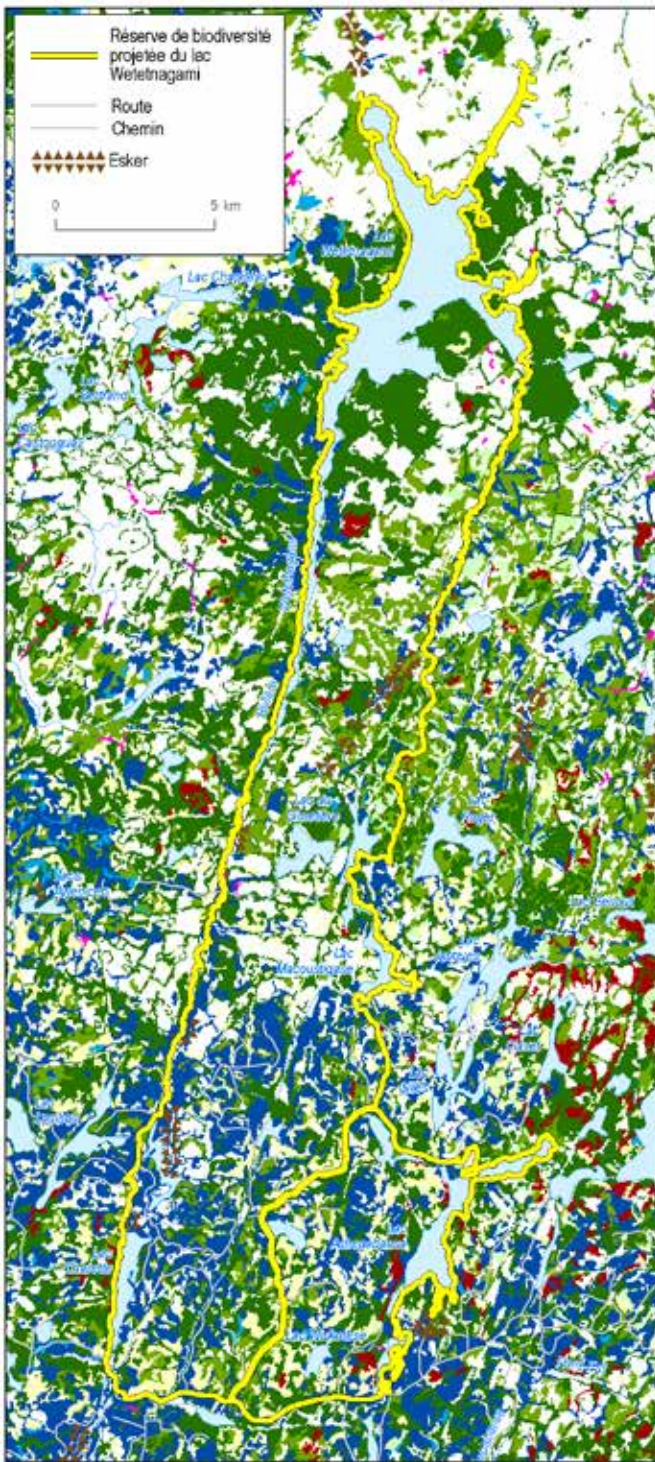


Figure 72. Végétation – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami



Groupes d'essence

<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Bouleau blanc	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:magenta; border:1px solid black;"></span> Mélèze	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Résineux indéterminé
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span> Épinette noire	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> Peuplier	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span> Sapin baumier
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightyellow; border:1px solid black;"></span> Feuillu intolérant	<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:blue; border:1px solid black;"></span> Pin gris	

Ainsi, le territoire est occupé par des peuplements majoritairement jeunes (figure 73). Toutefois, quelques secteurs présentent des peuplements matures. C'est le cas notamment à proximité du lac Wetetnagami, sur sa rive sud, ainsi qu'à l'ouest du lac Achepabanca et sur les basses collines les plus importantes et les plus accidentées. Le sud de l'aire protégée est principalement composé de peuplements de pin gris, dont certains issus de plantations antérieures, alors que d'autres auraient été favorisés par le passage fréquent du feu. Le bouleau blanc occupera les quelques secteurs délaissés par le pin gris. Au nord des basses collines cependant, ce sont les peuplements d'épinette noire qui sont dominants.

Une partie de la réserve a vu le passage d'un feu de forêt en 1995 (photo 10); venant de l'ouest, ce dernier a même franchi une section étroite du sud du lac Wetetnagami pour poursuivre sa course vers l'est. La rive nord du lac Wetetnagami, bien qu'elle ne soit pas dans l'aire protégée, a aussi été brûlée à cette même période par un feu de forêt d'importance (figure 74).

Photo 10. Brûlis issu d'un feu de forêt ayant franchi la rivière Wetetnagami





Figure 73. Âge des peuplements – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

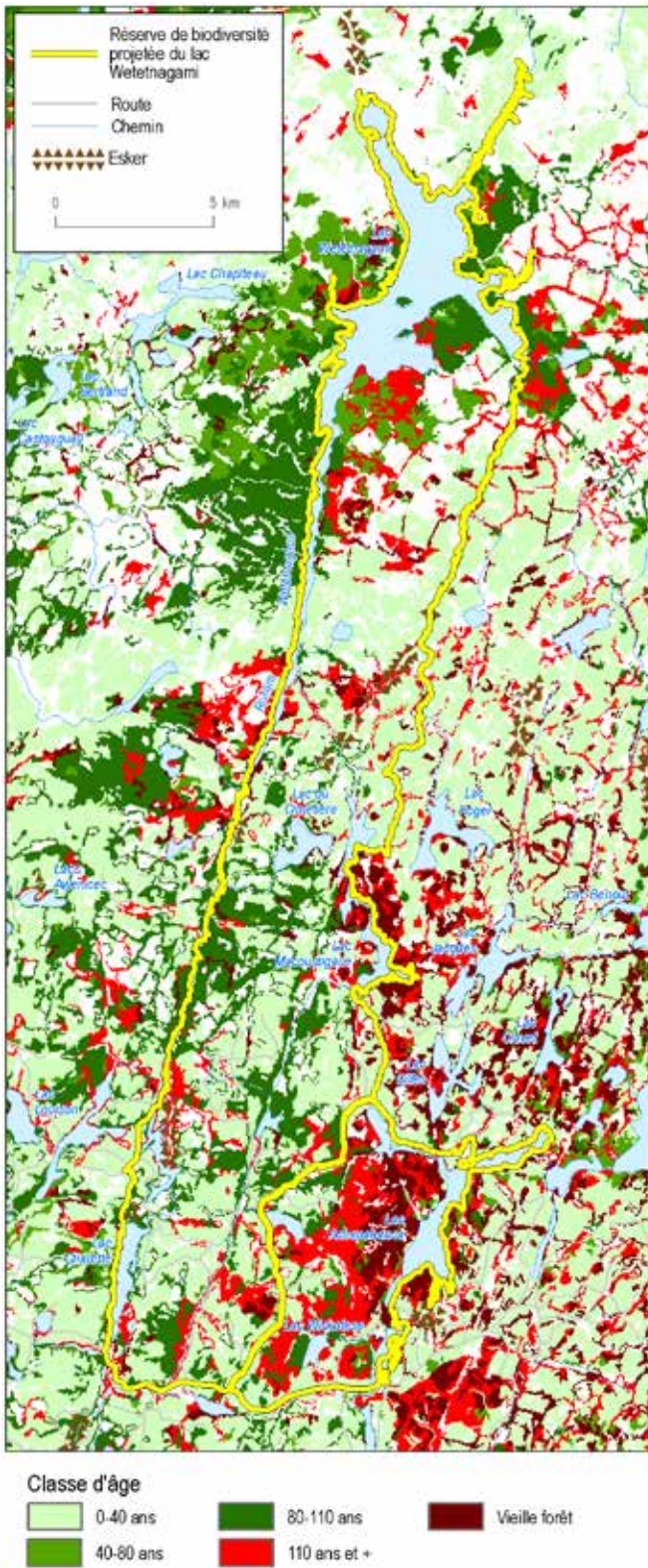
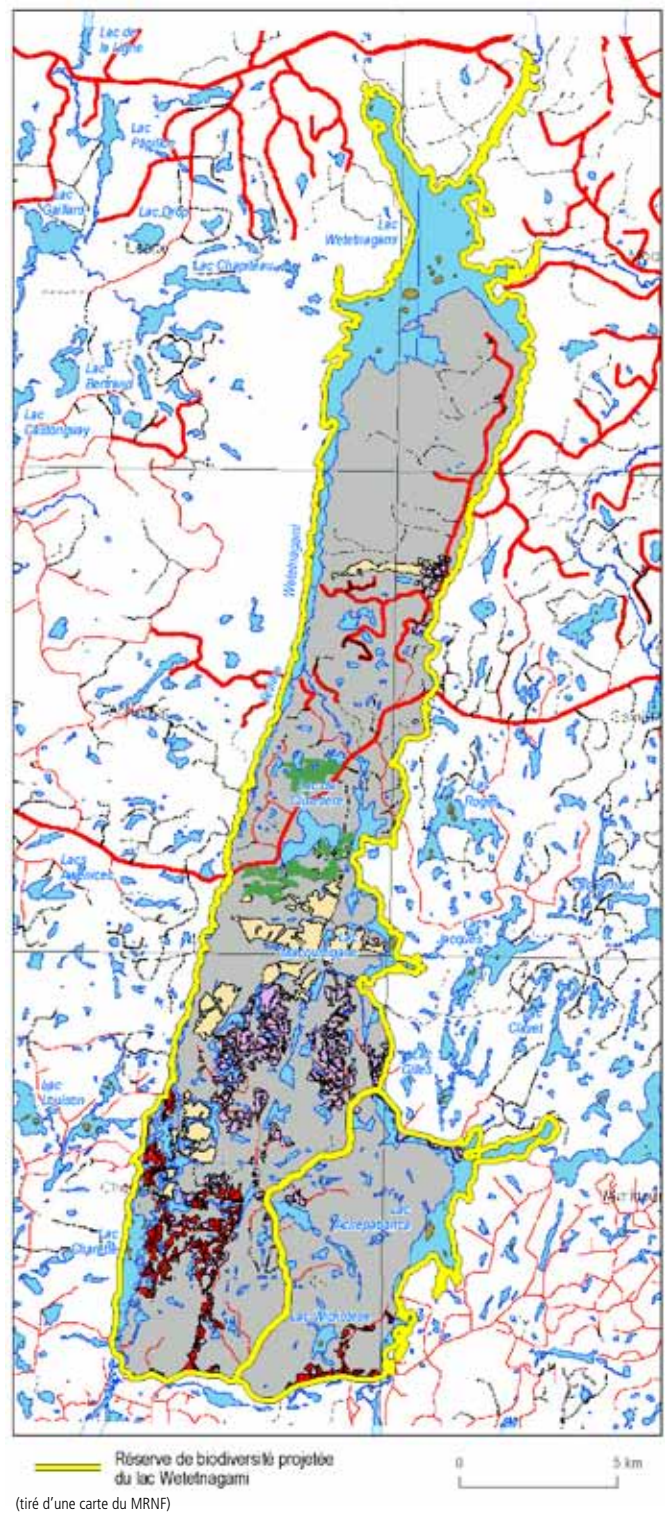


Figure 74. Perturbations – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami



Les milieux forestiers productifs occupent environ 75 % du territoire de la réserve et forment la presque totalité du couvert forestier (figure 75).

Figure 75. Forêt productive – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami



Selon les données obtenues du SIEF, on trouve des vieilles forêts sur la rive sud du lac Wetetnagami, à l'ouest du lac Achepabanca et sur certaines basses collines centrales difficilement accessibles pour la récolte (voir la figure 12). Il s'agit d'une proportion non négligeable de vieilles forêts, soit près de 33 % du territoire de la réserve. Or, comme les données du SIEF peuvent dater de quelques années, il n'y a pas d'assurance que tous ces peuplements présentent encore les caractéristiques d'une vieille forêt.

La réserve de biodiversité projetée est située à la jonction de deux sous-régions écologiques présentant des régimes de feux différents. Au sud, il s'agit d'un régime de feux de forêt dont les feux de plus de 500 km<sup>2</sup> sont les plus fréquents, tandis qu'au nord, les feux de 100 km<sup>2</sup> à 500 km<sup>2</sup> sont les plus fréquents (voir la figure 44).

### Faune

En ce qui concerne les espèces rares, vulnérables ou menacées, aucune occurrence n'est cartographiée. Les lacs de la réserve abriteraient plusieurs espèces de poissons, dont le doré jaune, le meunier noir, la lotte, la perchaude, le cisco de lac, le grand brochet, le grand corégone et la ouitouche. Selon les mentions des pêcheurs, on trouverait aussi la truite brune et le touladi au lac Charrette. Le doré bleu serait aussi pêché au lac Wetetnagami. Le lac Wetetnagami abrite deux frayères à doré jaune et deux frayères à grand brochet. On trouve aussi six petits lacs à omble de fontaine dans la portion sud de la réserve.

Il n'y a pas d'inventaires spécifiques à ce territoire quant aux espèces terrestres, mais ces écosystèmes, selon leur niveau d'empreinte humaine et le stade des forêts en place, sont susceptibles d'accueillir plusieurs des espèces typiques de l'Abitibi-Témiscamingue, telles que présentées à la section portant sur la faune régionale. Parmi les espèces chassées, on trouve principalement l'orignal et l'ours noir. Les petits gibiers les plus communs sont la gélinotte huppée, le tétras du Canada, le lièvre d'Amérique ainsi que les oiseaux migrateurs tels que les canards, les bernaches, les oies, la bécasse d'Amérique et la bécassine de Wilson. Les animaux à fourrure connus sont la belette, le castor, le coyote, l'écureuil roux, le loup, la loutre de rivière, le lynx du Canada, la martre d'Amérique, la mouffette rayée, le pékan, le rat musqué, le raton laveur, le renard roux et le vison.

### Milieu social

Ce territoire est marqué par une forte présence autochtone historique. Il aurait été utilisé historiquement par des groupes algonquins. De plus, il est classé en terres de la catégorie III, en vertu de la CBJNQ et de la Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec. La réserve est comprise dans le territoire visé par le régime de chasse, de pêche et de trappage applicable en vertu du chapitre 24 de la CBJNQ et dans le territoire d'application de la Paix des Braves, par lequel la communauté crie de Waswanipi détient des droits particuliers relatifs à la chasse et

au piégeage des animaux à fourrure. Enfin, la réserve de biodiversité projetée est presque entièrement située dans la réserve de castor Abitibi, dans laquelle les Autochtones détiennent des droits exclusifs de chasse et de piégeage des animaux à fourrures, en vertu du Règlement sur les réserves de castor.

Aucun site archéologique n'a été officiellement recensé, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'aucune fouille n'a été effectuée dans le secteur. Selon l'organisme Archéo 08 (Marc Côté, comm. pers.), ce territoire offre cependant un potentiel de recherche archéologique puisqu'il permet une circulation de la rivière Mégiscane jusqu'à des secteurs au nord du lac Wetetnagami.

Le territoire de la réserve serait fréquenté par des trappeurs autochtones, des chasseurs autochtones et non autochtones ainsi que par des pêcheurs. Il s'agit d'un territoire propice à la chasse à l'ours et à l'orignal. De 2002 à 2006, 15 ours noirs et 23 orignaux qui ont été chassés sur ce territoire. Dix-neuf baux d'abri sommaire ont été attribués sur ce territoire (figure 76). Le suivi des activités de piégeage sur ce territoire est effectué par les conseils de bande des communautés concernées. Les lacs Wetetnagami et Achepabanca sont prisés par les amateurs de pêche. D'ailleurs, la pourvoirie Wetetnagami, située aux abords du lac Wetetnagami, offre des forfaits de pêche, de l'hébergement et des forfaits de chasse. La pourvoirie Lac Achepabanca & Outpost Camps offre quant à elle des forfaits de pêche au lac Achepabanca. La villégiature est moins présente dans la réserve, avec seulement trois baux de villégiature. La rivière Wetetnagami est une rivière présentant un parcours canotable.

En ce qui concerne l'accessibilité, de nombreux chemins forestiers issus des dernières coupes forestières et quelques chemins de villégiature ou de pourvoiries permettent d'accéder au territoire de la réserve et d'y circuler. Les divers chemins totalisent 136 km linéaires. Les coupes forestières (photo 11) effectuées durant la décennie qui a précédé la mise en réserve ont quant à elles affecté environ 25 km<sup>2</sup> de l'aire protégée (voir la figure 74). L'aire protégée est principalement située dans l'UAF 084 62, mais sa portion nord, dans le secteur du lac Wetetnagami, est située dans l'UAF 087 62.

Aucun sentier de randonnée ou pour véhicules hors route (quad ou motoneige) n'est officialisé sur ce territoire. Cependant, il est probable que des utilisateurs fréquentent le territoire en été ou en hiver avec des véhicules motorisés, en empruntant les chemins forestiers.

Figure 76. Occupation et utilisation de la réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

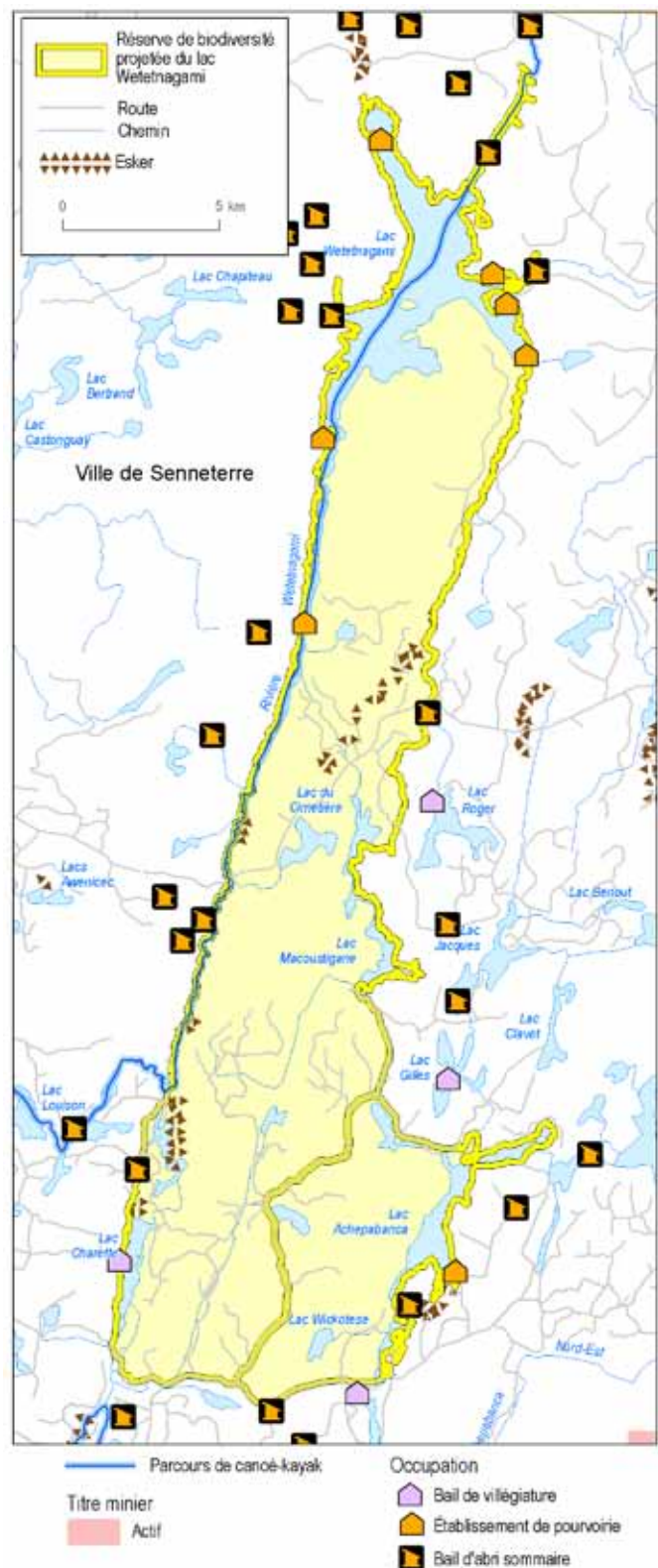


Photo 11. Ancien parterre de coupe forestière au sud du lac Wetetnagami



#### 4.2.5 Contributions de l'aire protégée

##### Représentativité

Sur le plan de la représentativité des éléments physiques, ce secteur avait été ciblé à l'origine en vue de protéger un complexe de basses collines de till avec affleurement rocheux, dont la majeure partie se situait vers le sud-ouest de l'actuelle réserve. Cependant, en raison de contraintes forestières, le territoire à protéger a été révisé dans le but notamment d'assurer la protection d'une portion des basses collines, mais aussi des écosystèmes basés sur des milieux physiques moins accentués situés plus au nord, et ce, en incluant le lac Wetetnagami. La réserve contribue grandement à la protection d'écosystèmes de l'ensemble physiographique G0101, qui est principalement composé de buttes et de boutons de till (voir les figures 66 et 67).

Sur le plan biologique, la réserve protège de nombreux milieux correspondant aux principaux types de végétation potentielle, soit les pessières noires à mousses et à éricacées et les sapinières à bouleau blanc (voir la figure 71).

Pour cet ensemble physiographique, la réserve de biodiversité projetée protège des superficies importantes associées aux principaux éléments des écosystèmes les plus présents. Sa contribution est donc pertinente en matière de représentativité, et ce, malgré le fait que la majorité du couvert forestier présente les traces de perturbations, surtout humaines, et parfois naturelles, visibles par les essences forestières en place et l'âge des peuplements. La réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami contribue de façon notable à la protection de vieilles forêts, quoique les peuplements classés « vieilles forêts » sont généralement épars et possiblement surévalués en superficie couverte.

##### Efficacité

L'humain a laissé quelques traces de son passage ou de sa présence sur le territoire, principalement des empreintes provenant des récoltes forestières et une fragmentation issue des chemins forestiers (voir la figure 74). Le degré de naturalité général de cette aire protégée est très faible. Les interventions forestières ont affecté environ 11 % du territoire. Avec 136 km linéaires de chemins divers, l'aire protégée présente un ratio de 0,58 km de chemins par km<sup>2</sup>, ce qui constitue une densité modérée (0,43 à 1,06 km/km<sup>2</sup>)<sup>13</sup>.

Sur le plan de la configuration, l'aire protégée projetée n'est pas d'une superficie suffisamment importante (234,2 km<sup>2</sup>) pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. En ce qui a trait au ratio périmètre/superficie, la réserve, qui présente un ratio de 0,92, soit plus de quatre fois le ratio idéal (cercle parfait), est considérée comme ayant une forme moyennement à faiblement efficace. Considérant sa forme allongée, si on soustrait une bordure de trois kilomètres aux limites (effet de bordure), il ne reste plus aucun noyau de conservation.

La configuration de cette aire protégée pourrait être améliorée. Toutefois, dans le cas particulier de cette aire protégée, le portrait des perturbations anthropiques affectant la majorité du territoire environnant fait en sorte que la priorité a été accordée à l'ajout potentiel de massifs de forêts matures périphériques (voir la section « Agrandissements potentiels à l'étude »), lesquels assureraient par ailleurs une meilleure protection du lac Wetetnagami.

#### 4.2.6 Enjeux de conservation

La résilience des écosystèmes perturbés constitue le principal enjeu de ce territoire, qui consiste à déterminer si une gestion active doit être adoptée ou non pour favoriser la résilience de ces milieux naturels. Hormis cette question, de façon générale, comme il s'agit d'un territoire représentatif, l'application d'un régime d'activités standard devrait permettre d'atteindre les objectifs de protection à long terme. En ce qui concerne la préservation de la qualité des eaux du lac et de la rivière Wetetnagami, le fait de ne pas protéger les rives nord et ouest constitue un risque quant au maintien de la qualité des eaux du lac. Les terres à l'ouest sont drainées directement vers la rivière Wetetnagami et une grande partie a déjà fait l'objet de coupes forestières, alors que la rive nord a vu le passage d'un feu de forêt et une bonne partie des terres sont drainées vers le lac Wetetnagami (voir la figure 70). Les coupes forestières et les brûlis sont à l'origine d'un accroissement notable des sédiments dans les cours d'eau et les plans d'eau. En somme, les limites actuelles de l'aire protégée ne permettent pas d'assurer une protection adéquate du lac et de la rivière Wetetnagami.

<sup>13</sup> Quigley et coll., 2001.

De plus, des travaux forestiers ont eu lieu et pourraient encore avoir lieu sur ces agrandissements potentiels pour remettre le territoire en exploitation (p. ex., des coupes d'éclaircie précommerciale) et favoriser sa productivité. Étant donné qu'il y a de nombreux pêcheurs qui fréquentent les lacs Wetetnagami et Achepabanca, dont les rives constituent les limites de l'aire protégée, et que les pourvoiries y offrent de l'hébergement, il y a lieu de considérer la protection des paysages visuels depuis ces lacs. En ce sens, la configuration de l'aire protégée projetée est particulièrement déficiente.

L'analyse des unités de drainage effectuée pour ce territoire a permis de déterminer quelles seraient les meilleures modifications à apporter aux limites de cette aire protégée pour maximiser la protection des principaux plans d'eau et cours d'eau (voir la figure 70), et ce, tout en tenant compte du contexte d'utilisation du territoire, notamment les activités forestières périphériques. En conséquence, la configuration idéale théorique n'a pas été retenue.

#### 4.2.7 Agrandissements potentiels à l'étude

Des agrandissements potentiels ont été étudiés (figure 77) de façon à accroître la protection du lac Wetetnagami et des paysages visuels depuis le lac et à ajouter des massifs forestiers matures, et ce, tout en considérant le contexte forestier limitant l'ajout de superficies protégées. Pour le lac Achepabanca, comme tout le territoire visible situé sur la rive est du lac a été récolté récemment, le critère relatif aux forêts matures ne correspondait pas. Les efforts ont donc été mis sur le secteur du lac Wetetnagami. Ces superficies sont principalement occupées par des pessières noires généralement matures (80 à 110 ans et 110 ans et plus), ce qui correspond d'ailleurs au type de végétation potentielle. Selon les connaissances du MDDEP, la majorité des superficies de ces territoires n'a pas fait l'objet de coupes forestières récentes et devrait présenter les mêmes caractéristiques que la cartographie écoforestière.

Comme ce fut le cas pour la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent et pour les six autres réserves, les agrandissements présentés lors des ateliers (polygones n° 1 à 3) ont été révisés afin de cartographier plus précisément le territoire visé par l'objectif de protection de l'environnement du lac Wetetnagami et de l'ajout de massifs forestiers matures. Dans le contexte d'une protection plus adéquate du lac Wetetnagami, un polygone (n° 4) a été ajouté, rendant ainsi plus cohérent le scénario d'agrandissement. Il est à noter qu'au moment des ateliers, l'objectif était de connaître à la fois la position des participants sur le principe d'agrandir vers un secteur approximatif et le niveau de contrainte à cette protection.

Figure 77. Agrandissements potentiels et végétation – Réserve de biodiversité projetée du lac Wetetnagami

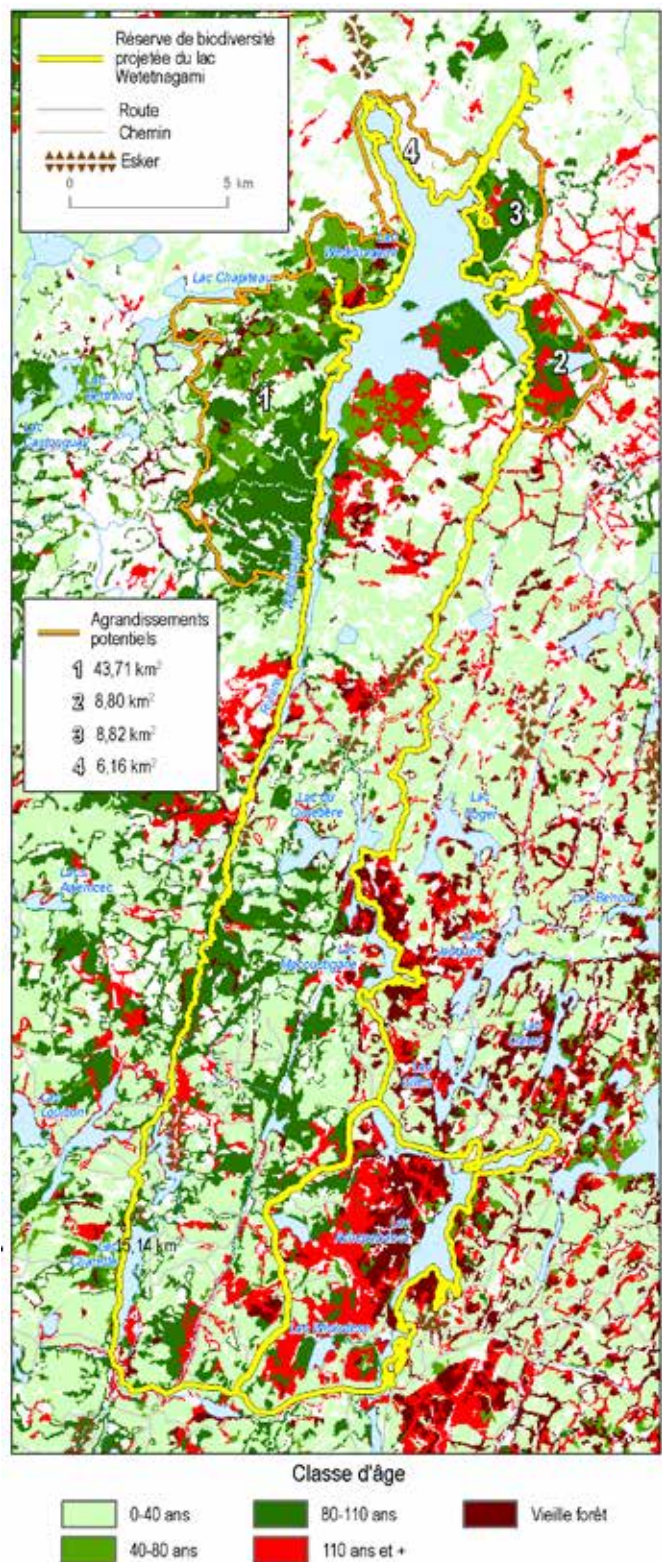


Photo 12. Paysage visible depuis le lac Wetetnagami

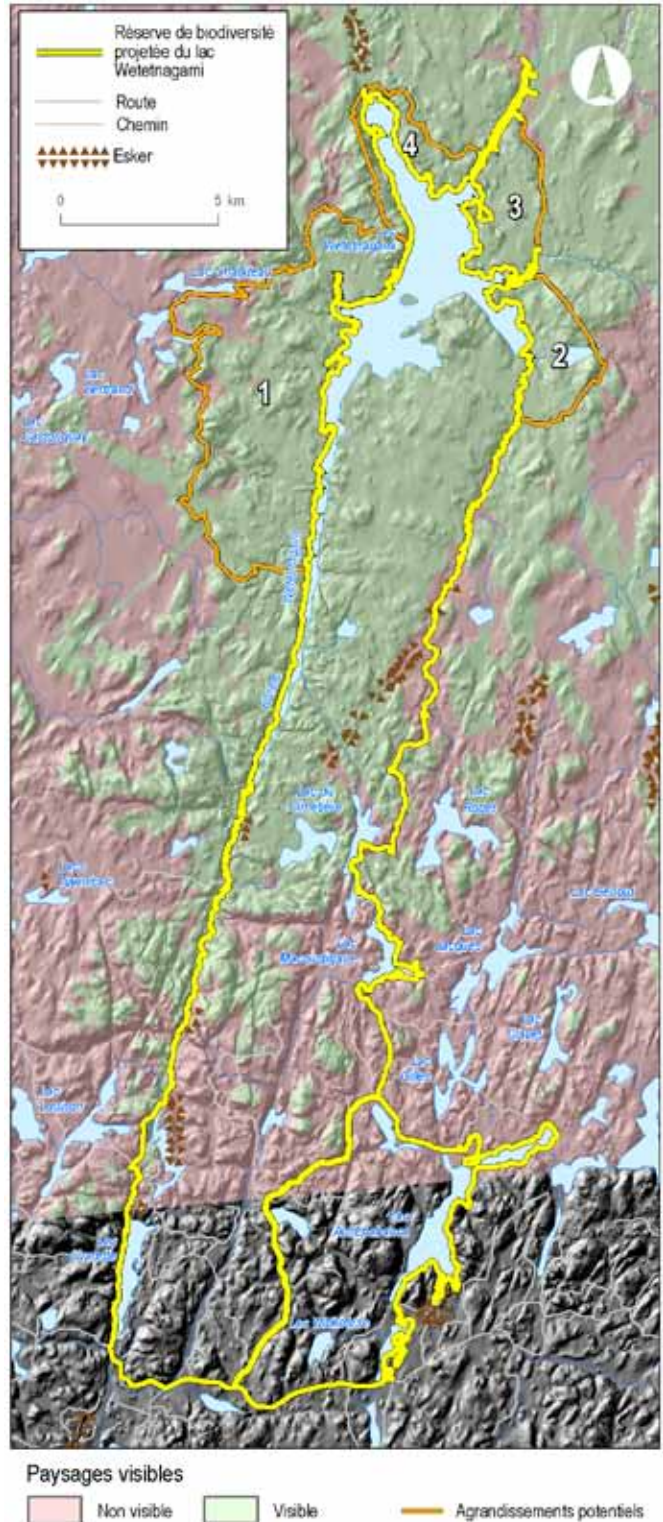


Les agrandissements analysés représentent une superficie totale de 67,5 km<sup>2</sup>. La superficie totale de la réserve de biodiversité serait d'environ 301 km<sup>2</sup> et le ratio périmètre/superficie s'améliorerait en passant de 0,92 à 0,68. Par ailleurs, la détermination du paysage visible à partir du lac Wetetnagami a permis d'ajouter une pertinence supplémentaire aux agrandissements étudiés. Une analyse sommaire de visibilité pour le lac et la rivière Wetetnagami (photo 12) a montré qu'environ 575 km<sup>2</sup> pourraient être visibles depuis les rives et différents endroits du lac et de la rivière (figure 78). Les agrandissements permettraient d'en protéger les portions les plus importantes, ceux-ci étant à plus de 90 % situés sur le territoire visible.

Le MDDEP a présenté ces agrandissements potentiels d'intérêt écologique, sauf la petite portion au nord, aux membres de la Table GIRT MRC VO lors d'ateliers préalables aux consultations publiques. Les réactions à l'égard de ces agrandissements potentiels sont présentées en détail dans le document complémentaire intitulé « Synthèse des ateliers préparatoires à la consultation publique : Attribution d'un statut permanent de protection à huit territoires de l'Abitibi-Témiscamingue » déposé à la Commission du BAPE dans le cadre de la présente consultation. En résumé, les acteurs du milieu forestier et le milieu municipal ont présenté une position similaire à celle concernant les agrandissements potentiels à la réserve de biodiversité projetée des marais du lac Parent en raison des mêmes préoccupations, soit des préoccupations forestières.

Ces agrandissements potentiels touchent à deux UAF (084-62 et 087-62). Ces UAF présentent respectivement un pourcentage de protection en aires protégées d'environ 6,7 % et 0,9 %. Les quelque 68 km<sup>2</sup> d'ajout en aire protégée représenteraient selon le MRNF une perte de 1 % de la possibilité forestière de l'UAF 084-62 et d'environ 0,2 % de l'UAF 087-62. En somme, une analyse plus approfondie des contraintes et des intérêts écologiques des

Figure 78. Paysages visibles depuis le lac et la rivière Wetetnagami



agrandissements devra être réalisée, notamment dans le contexte des orientations gouvernementales en matière d'aires protégées, ainsi qu'en fonction du potentiel forestier et de l'entente de la Paix des Braves.

#### 4.2.8 Gestion de la réserve permanente

La gestion de cette réserve de biodiversité, lorsqu'elle sera permanente, sera faite de façon à assurer l'atteinte des objectifs de conservation. Ainsi, toute décision du MDDEP en matière de gestion se prendra en priorisant la conservation. En matière réglementaire, la réserve de biodiversité, lors de l'attribution du statut permanent, disposera d'un plan de conservation dans lequel un régime d'activités réglera toute activité ou intervention dans l'aire protégée. Ce régime d'activités sera largement inspiré du régime d'activités du plan de conservation de la réserve projetée. Cependant, pour le statut permanent, le nouveau plan de conservation pourrait prévoir, le cas échéant, des particularités afin de mieux encadrer les activités et interventions, de façon à assurer une meilleure protection du territoire, des écosystèmes et de la biodiversité.

Le plan de conservation stipulera que certaines activités sont permises dans l'aire protégée, que d'autres sont strictement interdites et que plusieurs activités ou interventions, variables dans leur compatibilité à l'égard d'une telle aire protégée et de ses objectifs de conservation, seront assujetties à l'obtention d'une autorisation par le MDDEP. Pour plus de détails, voir la section « Le régime d'activités expliqué » du présent document ou le document « Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques ». Lorsque le MDDEP évaluera toute demande d'autorisation, il prendra en considération les objectifs de résilience des écosystèmes forestiers perturbés et ceux relatifs à la préservation de la qualité des eaux des lacs Wetetnagami et Achepabanca et de la rivière Wetetnagami.

Quant à la gestion opérationnelle réalisée sur le territoire de la réserve permanente par le MDDEP, ce dernier assurera une gestion minimale, se traduisant par l'installation d'une signalisation sommaire et par une surveillance occasionnelle de l'aire protégée. Toutefois, un comité de gestion auquel siègeraient les acteurs concernés pourrait être mis sur pied afin de participer à la rédaction d'un plan d'action qui définirait les priorités de gestion relatives à cette aire protégée, puis de collaborer à la mise en œuvre dudit plan d'action.

